

Jeudi 28 Mars 2024 à 19 heures 00

DELIBERATION N° 04-2024

Date de convocation : 20 mars 2024

Président : M Eric Le Bour

Secrétaire de séance : Mme Magalie Kersauzon

Membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 00, sous la Présidence de M Eric Le Bour.

Etaient présents :

M Eric Le Bour, Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, M Yves Abiven, Mme Mireille Guillou, M Christian Masson.

Absents excusés ayant donné procurations :

Mme Evelyne André a donné pouvoir à M Yves Abiven.

Absents excusés :

M. François Roué, Mme Magali Roué.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Fongibilité des crédits prévue par la nomenclature M57

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à son exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Lors de sa séance du 13 décembre 2022, le Conseil d'administration a, par délibération adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 et approuvé le Règlement Budgétaire et Financier autorisant la fongibilité des crédits.

Il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler l'autorisation faite au Président d'effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre sur l'exercice de l'année 2024, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections budgétaires.

La secrétaire de séance,
Magalie Kersauzon

Le Président,
Eric Le Bour.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le : 06/04/2024

